



PARLEMENT EUROPÉEN

2009 - 2014

Commission des budgets

2011/0139(NLE)

9.11.2011

AVIS

de la commission des budgets

à l'intention de la commission de la pêche

sur la proposition de décision du Conseil relative à la conclusion d'un protocole entre l'Union européenne et le Royaume du Maroc fixant les possibilités de pêche et la contrepartie financière prévues par l'accord de partenariat dans le secteur de la pêche entre la Communauté européenne et le Royaume du Maroc (11226/2011 – C7-0201/2011 – 2011/0139(NLE))

Rapporteur pour avis: François Alfonsi

PA_Leg_Consent

JUSTIFICATION SUCCINCTE

La prorogation du protocole proposée couvre une période de 1 an à compter du 27 février 2011, date d'expiration du protocole en vigueur. Le présent protocole a été mis en place, à titre provisoire, dans l'attente de la procédure d'approbation du Parlement européen. Le protocole prorogé sera valable durant une période de 1 an à compter du 28 février 2011.

Conformément à l'article 43, paragraphe 2, et à l'article 218, paragraphe 6, point a), du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, le Parlement est libre de donner ou non son approbation.

Le niveau financier de cet accord est considérable (36,1 millions d'€), sans commune mesure avec les accords approuvés jusqu'ici. Notre commission a sollicité une concertation des commissions du Parlement Européen concernées (PECH, BUDG, DEVE) pour mener une réflexion de fond sur ces accords : comment en améliorer les garanties pour la préservation de la ressource halieutique, et pour avoir de meilleures retombées pour le développement économique et social dans les pays concernés. Adopter le rapport qui nous est soumis aujourd'hui, qui représente à lui seul 25% de la ligne budgétaire concernée, conduirait de facto à vider cette concertation d'une grande partie de son contenu.

CONCLUSION

La commission des budgets invite la commission de la pêche, compétente au fond, à proposer au Parlement de refuser de donner son approbation.

RÉSULTAT DU VOTE FINAL EN COMMISSION

Date de l'adoption	7.11.2011
Résultat du vote final	+: 25 -: 8 0: 0
Membres présents au moment du vote final	Marta Andreasen, Reimer Böge, Lajos Bokros, Isabelle Durant, James Elles, José Manuel Fernandes, Eider Gardiazábal Rubial, Salvador Garriga Polledo, Carl Haglund, Lucas Hartong, Jutta Haug, Sidonia Elżbieta Jędrzejewska, Ivailo Kalfin, Jan Kozłowski, Alain Lamassoure, Vladimír Maňka, Barbara Matera, Nadezhda Neynsky, Dominique Riquet, László Surján, Derek Vaughan
Suppléant(s) présent(s) au moment du vote final	François Alfonsi, Franziska Katharina Brantner, Frédéric Daerden, Jürgen Klute, Georgios Stavrakakis
Suppléant(s) (art. 187, par. 2) présent(s) au moment du vote final	Josefa Andrés Barea, María Irigoyen Pérez, Baroness Sarah Ludford, George Lyon, Marisa Matias, Marit Paulsen, Ivo Vajgl